



**Monsieur le Commissaire enquêteur  
Maire de St Beauzire**

**43100 ST BEAUZIRE**

Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous présenter les motifs de mon opposition au projet de centre de tri et d'enfouissement de Vazeillettes – Saint Beauzire.

J'ai suivi le dossier de traitement des ordures ménagères de l'agglomération du Puy en Velay et des SICTOMS associés, la décision retenue étant celle du tri mécano-biologique.

Cette méthode permet d'éliminer plus de 45 % du volume des ordures ménagères sous forme de matière organique en compost, ainsi que plus de 45 % des déchets plastiques ou papiers en combustibles solides de récupération (combustible pour les cimenteries), la quantité restante nécessitant un enfouissement étant les moins de 10 % (déchets ultimes) qui, de plus, dans les engagements de l'entreprise retenue, seraient enfouis en dehors du Département.

Le pôle Vernea traitera les déchets du Brivadois et du Puy de Dôme, l'Est du département possède un circuit de traitement de ces déchets. Il en résulte que la construction d'un centre d'enfouissement n'est donc pas, pas plus à Cayres qu'à St Beauzire, une nécessité. Elle est même parfaitement inutile et injustifiée.

Dans tous les cas, l'installation de ces sites et plus particulièrement celui de St Beauzire, obligerait à aller chercher à l'extérieur des ordures à traiter.

Vu mon attachement à la Haute-Loire, je ne veux pas que ce département devienne le centre de traitement des déchets de toute la France. Ce qui nuirait au tourisme, pièce maitresse du développement du Brivadois, et impliquerait aussi de nombreuses contraintes et impacts sanitaires, environnementaux, routiers et agricoles.

Je m'oppose donc personnellement à l'installation de ce site et à la poursuite de ce dossier.

Je vous souhaite bonne réception de la présente,

Veillez agréer, Monsieur, mes plus sincères salutations.

**Monsieur Laurent DUPLOMB  
Vice Président du Pays du Velay  
Maire de Saint Paulien**

